

**UNION PATRONALE
ET INTERPROFESSIONNELLE DU CONGO
UNICONGO**

**POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO**

RAPPORT SUR LE REGISTRE DES DONATEURS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEFINITIF



**GOMEZ-GNALI,
MURE & Associés**



Russell Bedford
taking you further

DEFINITIF

RAPPORT SUR LE REGISTRE DES DONATEURS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux Membres de l'Association UNICONGO
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Mesdames et Messieurs,

1. L'article 17-3 de l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à But Non Lucratif, demande à l'auditeur financier de constater l'existence et la tenue conforme du registre des donateurs.
 - Le contrôle des états financiers de votre association tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
 - Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et vos statuts.

Le registre des donateurs contient :

- 1) la date de l'opération ;
- 2) les noms et prénoms, le domicile et l'adresse électronique des personnes physiques donatrices ;
- 3) la dénomination, le numéro d'immatriculation, le numéro d'identification fiscale, l'adresse du siège social et l'adresse électronique des personnes morales donatrices ;
- 4) le montant et le mode de libération du don/legs mis à la disposition de l'entité à but non lucratif en espèces, par chèque, par virement ou en nature.

Toutes les écritures contenues dans ce registre doivent être signées par le représentant légal de l'entité à but non lucratif.

Ce registre peut être tenu en version physique reliée, brochée ou en version électronique. 

2. Nous n'avons pas constaté l'existence de ce registre au sein de votre association.

Pointe-Noire, le 22 Octobre 2025

Pour le Cabinet GKM Audit & Conseil
Commissaire aux comptes
Agrément CEMAC N° SEC 014

André GOMEZ-GNALI
Expert-comptable
Agrément CEMAC EC N° 219
Associé Gérant - Directeur Général

